

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À: Bid Receiving - PWGSC / Réception des

soumissions - TPSGC 11 Laurier St./11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de construction 11 Laurier St./11 Rue Laurier 3C2, Place du Portage Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet				
Transform. de batiment-Pres Tu	ınney			
Solicitation No N° de l'invitati	on	Date		
EP635-170974/A		2016-0	9-19	
Client Reference No N° de réf	érence du client	GETS R	lef. No N° de réf. de SEAG	
20170974		PW-\$\$	FG-267-71570	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N°	VME	
fg267.EP635-170974				
Solicitation Closes -	L'invitation pre	end fi	n Time Zone	
at - à 02:00 PM	p		Fuseau horaire	
021002112			Eastern Daylight	
on - le 2016-10-12			Saving Time EDT	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur	
Hoffman, Amanda			fg267	
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX No N° de FAX		
(873) 469-4930 ()		() -		
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:	•		
Destination - des biens, service	es et construction:			
DEPARTMENT OF PUBLIC V	VORKS AND GOVER	NMENT	SERVICES CANADA	
PORTAGE III				
11 LAURIER ST				
Gatineau				
Quebec				
K1A0S5				
Canada				
1				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseul	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to s	ign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à s	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	actères d'imprimerie)
Signature	Date
o g i a a a	



Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

FG267 EP635-170974/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 267

Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP08 "Exigences relatives à la sécurité industrielle" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents".

APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP09.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission en date du 2016-04-04. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'informations.

LISTE DES SOUS-TRAITANTS

Conformément aux clauses IG07 des instructions générales R2710T, vous devriez dresser, au moyen de l'Annexe D, la liste des sous-traitants chargés des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné et soumettre le tout à la date de clôture de la demande de soumissions.

MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1er avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/comm/vedette-features/2016-04-19-00-fra.html

AJOUT D'UNE CLAUSE ÉVALUATION DU RENDEMENT - CONTRAT

Prendre connaissance à la condition supplémentaire CS03 de l'ajout d'un paragraphe à la clause R2810D.

AJOUT DE TERMINOLOGIE

Prendre connaissance à la condition supplémentaire CS04 de l'ajout de terminologie à la clause R2810D.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite optionnelle des lieux IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Période de validité des soumissions
- IP07 Exigences relatives à la sécurité industrielle
- Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche d'apprentis IP08
- IP09 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2016-04-04)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web https://achatsetventes.gc.ca/politiques-etlignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- Frais d'immobilisation IG05
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- Liste des sous-traitants et fournisseurs IG07
- Exigences relatives à la garantie de soumission IG08
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Reiet de la soumission
- Coûts relatifs aux soumissions IG12
- IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents
- CS02 Condition d'assurance
- CS03 Évaluation du rendement contrat
- CS04 Terminologie
- CS05 Limitation de la Responsabilité

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

APPENDICE 3 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

ANNEXE B - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE C- RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

ANNEXE D - LISTE DES SOUS-TRAITANTS

20170974

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Eilo No Nº du dossi

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis:
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements recues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page
 Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux <u>jeudi 29 septembre à 10h00.</u> Les soumissionnaires doivent se présenter dans le vestibule principal (côté ouest de l'édifice sur la promenade Pré-Tunney) de l'édifice R.H Coats situé au 100, promenade Pré-Tunney, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Les entrepreneurs doivent présenter une preuve d'identité avec photo pour s'inscrire.

Sant et sécurité : des bottes de sécurité certifiées par la CSA doivent être portées.

Stationnement : stationnement payant sur le campus Pré-Tunney ou stationnement dans les rues avoisinantes. Il incombe aux entrepreneurs de trouver du stationnement à leurs frais.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 819-956-1459.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de télécopieur 819-956-1459.

IP06 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP07 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

- À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
- 2. Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web de la Programme de sécurité industrielle.

IP08 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

- 1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- 3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- 4. Les attestations signées (APPENDICE 3) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 3.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 3.

* Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

IP09 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html 20170974

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS. Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

- 1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe A;
 - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
 - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
 - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance
 - a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
 - b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise

CS03 ÉVALUATION DU RENDEMENT-CONTRAT

La Condition générale CG1.22 est ajouté à la clause R2810D

CG1.22 Évaluation du rendement- contrat

- 1. Les entrepreneurs doivent prendre note que le rendement de l'entrepreneur pendant et après la prestation des services sera évalué par le Canada. L'évaluation sera basée sur les critères suivants:
 - a. qualité des travaux exécutés.
 - b. délais d'exécution
 - c. gestion de projet
 - d. gestion du contrat
 - e. santé et sécurité
- 2. Un facteur de pondération de 20 points est attribué à chacun des cinq critères comme suit:
 - a. inacceptable: 0 à 5 points
 - b. non satisfaisant: 6 à 10 points
 - c. satisfaisant: 11 à 16 points
 - d. supérieur: 17 à 20 points
- 3. Les conséquences découlant de l'évaluation du rendement sont les suivantes :
 - a. Pour une cote globale de 85 p. 100 ou plus, une lettre de félicitation est envoyée à l'entrepreneur.
 - b. Pour une cote globale entre 51 p. 100 et 84 p. 100, une lettre type « rencontre les attentes », est envoyée à l'entrepreneur.
 - c. Pour une cote globale entre 30 p. 100 et 50 p. 100, une lettre d'avertissement est envoyée à l'entrepreneur indiquant que si, au cours des deux (2) prochaines années, sa côte de rendement est de 50 p. 100 ou moins sur une autre évaluation, la firme pourrait être suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.
 - d. Pour une cote globale de moins de 30 p. 100, une lettre de suspension est envoyée à l'entrepreneur indiquant que la firme est suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.
 - e. Lorsque la moyenne générale est entre 30% et 50% et inclus une cote de 5 points ou moins pour un des critères, une lettre de suspension est envoyée à l'entrepreneur indiquant que la firme est suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.

Le formulaire PWGSC-TPSGC 2913, Select - Formulaire du rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (FRERE), est utilisé pour évaluer le rendement.

CS04 INTERPRÉTATION

La Condition générale CG1.1.2 de la clause R2810D est modifié pour inclure les nouvelles terminologies suivantes

« Services d'architecture et de génie » :

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20170974

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

services pour fournir une gamme de rapports d'enquêtes et de recommandations, la planification, la conception, la préparation ou la supervision de travaux de construction, de réparation, de rénovation ou de restauration et inclut les services de gestion de contrats, de projets immobiliers.

- « Services de construction » :
 - la construction, la réparation, la rénovation ou la restauration d'un ouvrage à l'exception d'un navire et qui comprend; la fourniture et l'érection d'une structure préfabriquée; le dragage; la démolition; les services environnementaux liés à un bien immobilier; ou, la location d'outillage destiné directement ou indirectement à l'exécution des services de construction mentionnés ci-dessus.
- « Services d'entretien d'installations » : services liés aux activités normalement associées à l'entretien d'une installation et le maintien des espaces, des structures et des infrastructures en bon état de fonctionnement, d'une manière routinière, prévue ou anticipée pour éviter la défaillance et / ou la dégradation, incluant des services d'inspections, d'essais, d'entretien, de classification quant à l'état de fonctionnement, de réparations, de reconstruction et de remise en état, ainsi que la fourniture de services d'entretien ménager, d'enlèvement des déchets, de déneigement, d'entretien des pelouses, de remplacement des revêtements de sol, d'appareils d'éclairage ou de plomberie, de peinture, et autres petits travaux.

CS05 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

- 1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
- 2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.
 - b) en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5,000,000\$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20,000,000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

- 3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
- 4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par

Amd. No. - N° de la modif. N/A

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.

5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis:
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2016-04-04);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts a	admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);

- e. Conditions supplémentaires
- f. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- g. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- h. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Signature

20170974

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Transformation de bâtiment Project Pilot- Près Tunney Brooke Claxton Building, 70 Columbine Drive, Ottawa, Ontario R.H. Coats Building, 100 Tunney's Pasture Drive, Ottawa, Ontario

Nom:				
Adresse	e:			
Télépho	one:	Télécopieur:	NEA	
Adresse	e courriel :			
Le Num	néro d'organisatio	n du Programme de sécurité industrielle	e (si requis)	
SA03	OFFRE		(si requis)	
Le sour	nissionnaire offre	au Canada d'exécuter les travaux du po ONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION	projet mentionné ci-dessus, conformément aux docume N INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.	ents
		ALIDITÉ DES SOUMISSIONS tre retirée pour une période de trente (3	30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.	
À l'acce		de l'entrepreneur par le Canada, un cor	ntrat exécutoire est formé entre le Canada et mentionnés aux Documents du contrat.	
L'entrep	DURÉE DES TR preneur doit exéc cation de l'offre.		oixante-quinze (75) semaines à partir de l'avis de	
Le sour garantie		à sa soumission une garantie de soumi	ission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la Services de construction - Exigences relatives à la	а
SA08	SIGNATURE			
Nom et	titre de la person	ne autorisée à signer au nom du soumi	issionnaire (Tapés ou lettres moulées)	

Date

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (3 pages)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (MF)	
Excluant les taxes applicable(s)	

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

Table 1 de 2.

Brooke Claxton Building, 70 Columbine Drive, Ottawa, Ontario						
Articl e	Référence au devis	Catégorie de main- d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1	02 41 99 & 02 81 01	Insolation de Tuyau (diamètre de 150mm et plus)	L.m.	310		
2	02 41 99 & 02 81 01	Insolation de Tuyau (diamètre de 100mm et moins)	L.m.	400		
3	02 41 99 & 02 81 01	Raccord de Tuyau / Coude (diamètre de 150mm et plus)	Each	175		
4	02 41 99 & 02 81 01	Raccord de Tuyau / Coude (diamètre de 150mm et moins)	Each	225		
5	02 41 99 & 02 81 01	Coquille et tube / Échangeur de bobine de chaleur	Each	14		
6	02 41 99 & 02 81 01	Réservoir et Cuves sous pression	Each	5		
7	02 41 99 & 02 81 01	pénétration de Mur / Sol (1m2 et moins)	Each	10		
8	02 41 99 & 02 81 01	Humidificateur a vapeur	Each	13		

TOTAL EXTENDED AMOUNT (TEA)

Excluding applicable taxe(s)

Amd. No. - N° de la modif. N/A Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

Table 2 de 2.

	,g,	100 Tunney's Pasture Driv				
Article	Référence au devis	Catégorie de main- d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1	02 41 99 & 02 81 01	Insolation de Tuyau (diamètre de 150mm et plus)	L.m.	370		
2	02 41 99 & 02 81 01	Insolation de Tuyau (diamètre de 100mm et moins)	L.m.	680		
3	02 41 99 & 02 81 01	Raccord de Tuyau / Coude (diamètre de 150mm et plus)	Each	220		
4	02 41 99 & 02 81 01	Raccord de Tuyau / Coude (diamètre de 150mm et moins)	Each	400		
5	02 41 99 & 02 81 01	Coquille et tube / Échangeur de bobine de chaleur	Each	6		
6	02 41 99 & 02 81 01	Réservoir et Cuves sous pression	Each	1		
7	02 41 99 & 02 81 01	Chauffage / Bobine de dispersion de conduits	Each	12		
8	02 41 99 & 02 81 01	Bobine dans l'unité de traitement d'air	Each	8		
9	02 41 99 & 02 81 01	pénétration de Mur / Sol (1m2 et moins)	Each	10		
10	02 41 99 & 02 81 01	Humidificateur a vapeur	Each	1		
			TOTAL	EXTENDED A	AMOUNT (TEA)	
				Excluding ap	oplicable taxe(s)	

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC)

Excluant les taxes applicable(s)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

APPENDICE 2 – DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

(Texte provenant de la Politique d'inadmissibilité et de suspension http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html en date du 2016-04-04)

Liste des noms : Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les

noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du soumissionnaire du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

APPENDICE 3 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom:	
Signature:	-
Nom de la compagnie:	-
Dénomination sociale:	
Numéro de l'invitation à soumissionner:	
Nombre d'employés de l'entreprise:	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:	
Métiers spécialisés de ces apprentis;	

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

	Govern
-	of Cana

Government of Canada

Gouvernment 301 1 5 2016 du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

EP635-170974

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

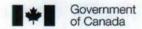
SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

	FICATION DES EXIGENCES RELAT		
PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE 1. Originating Government Department or Organiz	notion I	O Depart of Discrete / Discretion of	árala au Direction
Ministère ou organisme gouvernemental d'origi		Real Property Branch	erale ou Direction
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de	Curious	ddress of Subcontractor / Nom et adresse du	sous-traitant
Brief Description of Work / Brève description du	ı travail		
Tunney's Pilot Conversion Project	1 davan		
5. a) Will the supplier require access to Controlled			✓ No Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à des marchan			Non U Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassifie Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données sur le contrôle des données techniques?		ovisions of the Technical Data Control sont assujetties aux dispositions du Règlemer	No Non Oui
Indicate the type of access required / Indiquer	le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require a	ccess to PROTECTED and/or CLASSIFIE	D information or assets?	No Yes
Le fournisseur ainsi que les employés auron	t-ils accès à des renseignements ou à des		Non Oui
(Specify the level of access using the chart in (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tab			
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. clea		cess to restricted access areas? No access to	No Yes
PROTECTED and/or CLASSIFIED information	on or assets is permitted.		Non ✓ Oui
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoy à des renseignements ou à des biens PROT		cès à des zones d'accès restreintes? L'accès	
6. c) Is this a commercial courier or delivery requir		se.	No Yes
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de liv	raison commerciale sans entreposage de	nuit?	Non Oui
7. a) Indicate the type of information that the supp	lier will be required to access / Indiquer le	type d'information auquel le fournisseur devr	a avoir accès
Canada	NATO / OTAN	Foreign / Étrange	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à		1 oreign / Eddinge	
No release restrictions	All NATO countries	No release restrictions	
Aucune restriction relative à la diffusion	Tous les pays de l'OTAN	Aucune restriction relative à la diffusion	
Not releasable À ne pas diffuser			
A fie pas diffuser			
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s)	pays : Specify country(ies): / Préc	iser le(s) pays :
	the state of the s		THE PARTY OF THE P
7. c) Level of information / Niveau d'information			
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED	PROTECTED A	
PROTÉGÉ A	NATO NON CLASSIFIÉ	PROTÉGÉ A	
PROTECTED B	NATO RESTRICTED	PROTECTED B	
PROTÉGÉ B PROTECTED C	NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL	PROTÉGÉ B PROTECTED C	
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL	PROTEGÉ C	THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH
CONFIDENTIAL	NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET	CONFIDENTIAL	
CONFIDENTIAL	NATO SECRET	CONFIDENTIAL	
SECRET	COSMIC TOP SECRET	SECRET	
SECRET	COSMIC TOP SECRET	SECRET	SAMES S
TOP SECRET	OCCUPIED OF OFFICE	TOP SECRET	
TRÈS SECRET		TRÈS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT)		TOP SECRET (SIGINT)	
TRÈS SECRET (SIGINT)		TRÈS SECRET (SIGINT)	
THE OLD IL (OID III)		THEO OF OTHER (OTOHAT)	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canadä



Gouvernement du Canada Contract Number / Numéro du contrat

EP635-170974

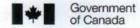
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (con	ntinued) / PARTIE A (suite)		CONTRACTOR DESCRIPTION	
8. Will the su	pplier require access to PROTEC	TED and/or CLASSIFIED COMSEC		√ No Yes
	seur aura-t-ii acces a des renseigi cate the level of sensitivity:	nements ou à des biens COMSEC dé	signes PROTEGES et/ou CLASSIF	IÉS? Von Oui
	mative, indiquer le niveau de sen			No Elva
		r sensitive INFOSEC information or a nements ou à des biens INFOSEC de		✓ No Non Oui
	(s) of material / Titre(s) abrégé(s) Number / Numéro du document :	du matériel :		
The second second second		E B - PERSONNEL (FOURNISSEUF		CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE
10. a) Person	nel security screening level requi	red / Niveau de contrôle de la sécurit	é du personnel requis	
1	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL	SECRET SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET
	TOP SECRET – SIGINT TRÈS SECRET – SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENT	rs		
	Special comments: Commentaires spéciaux :			
		ening are identified, a Security Classific eaux de contrôle de sécurité sont req		sácuritá doit âtra fourní
10. b) May un	screened personnel be used for p		uis, un guide de classification de la	/ No Yes
		re peut-il se voir confier des parties d	u travail?	Non Oui
	will unscreened personnel be esc affirmative, le personnel en quest			✓ No Yes Oui
	FEGUARDS (SUPPLIER) / PAR' ION / ASSETS / RENSEIGNE	TIE C - MESURES DE PROTECTION	(FOURNISSEUR)	SANCES IN THE REAL PROPERTY.
INFORMATI	ION / ASSETS / RENSEIGNE	IMEN 13 / BIENS		
The same of the sa		and store PROTECTED and/or CLAS	SIFIED information or assets on its	
premise		et d'entreposer sur place des renseig	nomente ou des bions BROTÉGÉS	NonOui
	SIFIÉS?	et d'entreposer sur place des renseig	riements ou des biens PROTEGES	evou
44 b) \Asii the	avantas ha saguirad to anformaci	d COMSEC information or assets?		No TYes
		des renseignements ou des biens Co	OMSEC?	✓ No Yes Non Oui
PRODUCTION	ON			
200 W/M-2004				
		epair and/or modification) of PROTECT	ED and/or CLASSIFIED material or e	
	t the supplier's site or premises? tallations du fournisseur serviront-e	elles à la production (fabrication et/ou re	éparation et/ou modification) de matér	11011
et/ou C	LASSIFIÉ?		The second of the second	
INFORMATI	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA	SUPPORT RELATIF À LA TECHN	OLOGIE DE L'INEORMATION (TI)	
INFORMATI	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA	SOFFORT RELATIF A LA TECHN	OLOGIE DE L'INFORMATION (11)	
11. d) Will the	supplier be required to use its IT s	ystems to electronically process, produ	ce or store PROTECTED and/or CLA	SSIFIED No Yes
informa	ation or data?			NonOui
	nisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses p Inements ou des données PROTÉ	propres systèmes informatiques pour tr GÉS et/ou CLASSIFIÉS?	aiter, produire ou stocker électronique	ement des
		e supplier's IT systems and the govern		No Yes
LUSDOS	era-t-on d'un lien electronique entre	e le système informatique du fournisse	ui et celui du ministere ou de ragence	- NonOu

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canadä[†]



Gouvernement du Canada

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?

La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

Contract Number / Numéro du contrat

EP635-170974

Security Classification / Classification de sécurité

DART C.	(continued)	/ DADTIE	C (emital

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

	ECTED TÉGÉ		CLASSIFIED CLASSIFIÉ		NATO				COMSEC					
A E	вс	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRÊS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÊS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
		CONFIDENTIEL							A	В	С	CONFIDENTIEL		TRÉS SECRET
										-		Marie Lie		
		- Corn												
					Tige -							ETTA		
													-8-3	
		B C			B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET CONFIDENTIEL TRÊS	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TRÈS NATO SECRET DIFFUSION	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL TRÊS NATO NATO SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET CONFIDENTIAL TRÊS NATO NATO SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL SECRET	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET COSMIC COSMIC TRÈS DIFFUSION CONFIDENTIEL TRÈS	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET CONFIDENTIAL SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET COMFIDENTIAL SECRET OF P SECRET COSMIC A TRÈS SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET COSMIC A B CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET COSMIC A B TRÊS NATO NATO COSMIC A B TRÊS TRÊS NATO COMPIDENTIAL TRÊS TRÊS	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET COSMIC A B C SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL SECRET COSMIC TRÈS	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP PROTÉGÉ CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET COSMIC A B C CONFIDENTIAL SECRET COSMIC A B C CONFIDENTIAL SECRET COSMIC TRÈS DIFFUSION CONFIDENTIAL COSMIC A B C CONFIDENTIAL SECRET COSMIC A B C C C C C C C C C C C C C C C C C	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET COSMIC A B C CONFIDENTIAL SECRET COSMIC TRÈS DIFFUSION CONFIDENTIEL TRÈS A B C C C C C C C C C C C C C C C C C C

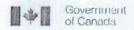
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).

Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

Yes

No

Non



Gouvernement du Canada Contract Number / Numéro du contrat

EP635-170974

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PAR	RTIE D - AUTORISATIO	N		E E E		
13. Organization Project Authority /	The state of the s	rganisme	THE WATER CO.			
Name (print) - Nom (en lettres moul	Title - Titre		Signature			
Wysocki, Zygmunt	Project Man	ager	n	·Wille		
Felephone No N° de téléphone 613-990-9575	Facsimile No Nº di 613-990-9800	e télécopiour	E-mail address - Adresse cou zygmunt.wysocki@pwgsc.gc.d		Date 2016/07/15	
14. Organization Security Authority	Responsable de la sé	curité de l'orga	nisme	111		
Name (print) - Nom (en lettres moul	Title - Titre		Signatura			
Williams, Julie Mone VI	JOHEN	so		1		
Telephone No - Nº de lélèphone 613-888-5120 998-502)	Facsimile No - Nº do 613-949-2331	e télécopicur	E-mail address - Adresse cou julio.williams@tpsgc-pwgsc.gc.ce		15/07/2011	
15. Are there additional instructions Des instructions supplémentaire				nt-elles joint	les? Non Yes	
16. Procurement Officer / Agent d'ag	provisionnement					
Name (print) - Nom (en lettres moule	Title - Titre		Signature			
Telephone No Nº de téléphone	Facsimile No Nº de	e télécopieur	E-mail address - Adresse co	ourriel	Date	
17 Contracting Security Authority / /	Autorité contractante er	n matière de sé	ecurité	-		
Name (print) - Nom (en lettres moule	Title - Titre		Signature			
					Mais Engelow	
Telephone No Nº de téléphone	Facsimile No Nº do	télécopieur	E-mail address - Adresse co	urriel	Date Culy 18, 2016	

Maria Mendoza Contract Security Officer, Contract Security Division Maria.Mendoza@tpsgc-pwgsc.gc.ca Tel/Tél - 613-948-1618 / Fax/Téléc - 613-954-4171

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

ANNEXE B - ATTESTATION D'ASSURANCE (N'est pas requise lors du dépôt de soumission) Page 1 de 2

Description et emplacemen	N° de contrat. EP635-170974/A								
					N° de projet R.082113.001 & R.0	82112.001			
Nom de l'assureur, du cour	Adresse (N°, rue)		Ville	Province Code					
Nom de l'assuré (Entreprer	Adresse (N°, ru	e)	Ville	Province	e Code Postal				
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux									
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Pla	Plafonds de garantie				
Responsabilité civile des entreprises				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après			
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	travaux			
				\$	\$	\$			
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$					
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.									
Nom de la personne aut	torisée à signer au nom de(s) (l')a	assureur(s) (Cadre	e, agent, courtier)	Numéro o	de téléphone			
Signature					Date	J/M/A			

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

20170974

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

ANNEXE C - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

(Ajouter des lignes au besoin)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 267

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20170974

File No. - N° du dossier FG267 EP635-170974/A Project No. - N° du projet R.082113.001 & R.082112.001

ANNEXE D - LISTE DES SOUS-TRAITANTS

- Conformément à la clause IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs des Instructions générales Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T, le soumissionnaire devrait accompagner sa soumission d'une liste de sous-traitants.
- 2) Le soumissionnaire devrait soumettre la liste des sous-traitants pour toute partie des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné.

	Sous-traitant	Division	Valeur estimative des travaux
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			